

Forums pour les joueurs

Auto exclusion inefficace

Par Profil supprimé Posté le 24/01/2014 à 11h00

Bonjour,

Je me suis auto-exclus sur un site de poker (de manière définitive et irréversible), à l'époque (mai 2011) le site m'avait demandé confirmation et m'avait expliqué que cette démarche, une fois confirmée, ne me permettrait plus de jouer sur leur plateforme et qu'ils souhaitaient donc une confirmation de l'exclusion définitive.

Bien sur, j'ai confirmé ma demande et j'ai été auto-exclus.

Un an plus tard j'ai eu envie de me réinscrire, mais je pensais qu'au moment de la validation de mon compte, en voyant ma carte d'identité... Mon inscription n'allait pas être validée. Mais à mon grand étonnement mon inscription a été validée.

Je ne saurai pas comment l'expliquer d'ailleurs.

Bref, aujourd'hui après avoir joué et perdu une somme considérable je me rends compte que si mon inscription avait été refusée je n'aurais pas perdu cette somme.

A quoi ça sert de pouvoir s'auto-exclure si ça ne nous empêche pas de jouer ?

Je sais très bien que l'on est censé être responsable car majeure, mais si cette possibilité d'auto-exclusion est proposée, c'est justement pour pouvoir donner la possibilité aux personnes responsables de radicalement s'interdire de jouer.

J'ai des preuves (mails etc) de tout ce que je raconte, mais lorsque je contacte cette référence du poker en ligne, et bien ils me disent que la demande d'exclusion n'était pas pour une exclusion définitive mais temporaire, or c'était bien une demande d'exclusion définitive et irréversible que j'avais demandé.

Ils sont très évasifs et ne me répondent que très exceptionnellement, j'ai l'impression qu'ils sont de mauvaise foi et qu'ils veulent noyer le poisson.

Que puis-je faire à part regretter mon inscription dans cette plateforme ?

J'aimerais également savoir si ce type de situation s'est déjà passé dans le passé, éventuellement dans un casino : qu'on ait autorisé une personne "auto-exclue" de jouer pendant la période d'exclusion.

Merci d'avoir pris la peine de me lire jusqu'au bout.

Merci pour vos réponses

2 réponses

Profil supprimé - 24/01/2014 à 11h00

Bonjour,

S'il s'agit bien d'un site légal en France, c'est-à-dire agréé par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), alors vous pouvez vous adresser à cette institution qui va enquêter : <http://www.arjel.fr/>

Si ce n'est pas le cas vous n'avez pas de recours en France.

Par ailleurs tous les sites de casino en ligne sont, en France, illégaux. Seul certains sites de poker en ligne sont autorisés dans cette catégorie de jeux. Aucune autorité française ne surveille donc que leur système d'auto-exclusion soit efficace et respecté sur ces sites puisqu'ils sont en dehors de notre droit.

Les casinos terrestres ont l'obligation de vérifier l'identité des personnes qui rentrent dans leurs espaces de jeu. Si ces personnes se sont faites interdire de jeu, alors ils ont obligation de la refuser. C'est ce qui se passe très probablement car nous n'avons pas entendu parler de personnes interdites de jeu ayant pu jouer dans un casino terrestre. L'interdiction de jeu est une démarche "officielle" qui s'applique à tous les casinos et sites de jeu en ligne légaux. Mais il existe aussi, mis en place par certains casinos, la possibilité de se faire exclure d'un casino en particulier. La personne est alors inscrite sur une liste gérée par le seul casino dont elle s'est exclue et selon les règles de ce casino. Cette forme "d'auto-exclusion", officieuse, ne s'impose pas aux autres casinos et la personne peut continuer à y jouer. Nous n'avons pas connaissance de non respect de cette forme privée d'auto-exclusion, ce qui ne veut pas dire que cela n'arrive pas.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 27/01/2014 à 11h00

Bonjour,

Ayant été inscrit à tous les casinos en lignes (depuis 20 ans) et avoir de mon côté fait toutes les autos-exclusions, je peux te confirmer que cela ne sert à rien. Car les sites de jeux ont encore d'autres moyens pour te refaire jouer. Comme de te créditer ton compte avec de l'argent que tu peux retirer et ou bien rejouer. De plus si le site est illégal, tu ne peux rien faire.

Ma conclusion est la suivante, dès que tu reçois un mail d'un site de jeux, à supprimer immédiatement et ne pas le lire. Ce que j'ai fait de mon côté. Grâce à ce système pour l'instant je ne joue plus. Après bien évidemment si tu as un problème de jeu, il y a des structures pour t'aider, ce qui est mon cas.

Avec cette aide cela m'a permis de comprendre pourquoi je jouais et pourquoi je perds de l'argent inutilement.

Ce qui est perdu ne pourra pas être récupéré, fait ton deuil sur les sommes et concentre toi sur les moyens de ne plus jouer.

Bon courage et tiens bon